

BAREMES DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

Applicable au 01/10/2023

France Métropolitaine (hors Corse)

Tarification au départ de nos bureaux (Saint-Herblain)

1 – Frais de déplacement

Frais kilométrique (Aller et Retour)	0.60€ / km
Péage	Facturé au réel
Frais de transport (train, bus, bateau, avion, etc...)	Facturé au réel

2 – Frais en province

Nuitée (petit-déjeuner compris)	130€
Repas (midi et/ou soir)	20€

3 – Frais en région parisienne et à Paris

Nuitée (petit-déjeuner compris)	160€
Repas (midi et/ou soir)	30€

Tous les tarifs s'entendent H.T. et en euros.

Tous déplacements en dehors de France Métropolitaine devront faire l'objet d'une demande spécifique et donc d'une cotation particulière.

Les frais de déplacements regroupent les frais de transport, les frais kilométriques, les repas et les hôtels. RLG INFORMATIQUE se réserve le droit de modifier ce barème à tout moment, notamment pour tenir compte de l'évolution des conditions du marché.

Les CGS de RLG INFORMATIQUE demeurent pleinement applicable et sont consultables sur notre site Internet : <https://www.rlginformatique.com/mentions>